

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur David LEGOUET, Maire, Mesdames et Messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjointes, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Yveline BONNET, Cédric ASSELINE, Martine LE ROUX-GRAND-GUILLOT, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Jacqueline HOUGHTON a donné pouvoir à Yveline BONNET,
Vincent ARNAUD a donné pouvoir à Cédric ASSELINE,
Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Huis Clos

Compte tenu de la crise sanitaire, malgré les levées de certaines restrictions, il est proposé de maintenir cette séance à huis clos.

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret,

Vu la loi du 23 Mars 2020 d'urgence sanitaire, modifiée pour faire face à l'épidémie du COVID-19,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-18,

Vu, les préconisations du Conseil Scientifique pour limiter la propagation du virus,

Vu, la convocation adressée par Monsieur David LEGOUET, Maire, précisant le huis clos pour la présente séance, à l'exception des correspondants de la Presse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (le pouvoir de Jacqueline HOUGHTON n'est pas utilisé) ;

ACTE que la séance du 8 Juillet 2021 se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire actuelle.

Annie POISSON est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2021 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'un point supplémentaire avait été transmis aux conseillers par rapport à l'ordre du jour concernant la modification du tableau des emplois communaux. Ce point est supprimé car compte tenu de la modification actée lors du dernier conseil, des postes sont vacants.

Tableau des suggestions : JUIN 2021				
Domaine	Statut			Total
	Fait	En cours	En attente	
Artisans/Commerçants/Professions Libérales	1	0	2	3
Associations	0	1	3	4
Environnement	0	2	1	3
Espaces verts	1	0	0	1
Ordures ménagères	1	1	0	2
Propreté	2	0	0	2
Tourisme	2	1	0	3
Urbanisme	0	0	0	0
Voirie	4	6	7	17
Total	11	11	13	35

Monsieur le Maire rappelle que la majorité des demandes porte sur la voirie. Une demande est soldée et a satisfait la personne, qui n'y croyait pas : l'installation de rince-pieds à la Plage de Barneville et à la Potinière.

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que depuis la dernière séance, il a signé deux décisions dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Municipal :

Décision n° 8-2021

SIGNATURE D'UN DEVIS POUR CONCERTS D'ETE

La signature du devis présenté par la société NORMANDIE CULTURE PRODUCTION pour un montant de 5550€ correspondant à 17 prestations pour l'ensemble de la saison.

Le règlement sera ainsi réparti :

20% à la signature du devis : 1110€

Au 31/07/2021 : 1665€

Au 31/08/2021 : 2775€, ceci afin que les artistes puissent être réglés par la société dans les meilleurs délais.

Les frais de SACEM seront réglés ultérieurement par la commune par un mandat à part.

Au sujet des concerts Monsieur le Maire remercie France COSTA-TORRO et Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT qui ont fait un excellent travail de recherches pour ces 17 concerts d'été sur les marchés nocturnes et sur les marchés forains.

A ce propos, France COSTA-TORRO est inquiète du surcroît de travail que rencontre actuellement Cyrille et cela semble très gênant pour l'organisation de la saison, il ne pourra être

partout. Monsieur le Maire lui répond qu'il est bien conscient de ce problème et qu'il a géré le problème. Une réunion est d'ailleurs prévue dès demain pour tout recalculer.

Décision n° 9-2021

SIGNATURE DE L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE

La signature d'une ligne de trésorerie interactive avec la caisse d'Epargne Normandie selon les caractéristiques suivantes :

Montant 350 000€

Durée un an maximum

Taux d'intérêt Taux fixe : 1.50%

Demande de tirage Aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts Chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier Exonération

Commission engagement : 350€ prélevée une seule fois

Commission de mouvement : Exonération

Commission de non utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

Il précise que cette ligne de Trésorerie est ouverte afin de rassurer les services lorsqu'il y a des grosses factures de travaux à régler par exemple et que les subventions sont versées ultérieurement. Il est précisé qu'elle ne servira peut-être pas. C'est juste rassurant.

Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'un tractopelle et reprise du matériel ancien.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le tractopelle actuellement aux Services Techniques est très ancien et nécessite de nombreuses réparations. Il a donc, conformément au vote du budget, fait inscrire des crédits pour l'année 2021 pour procéder à son remplacement.

Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un tractopelle neuf et la reprise de l'ancien.

4 sociétés ont répondu :

JCB – Coût HT 83 000€ et reprise : 7000€

MECALAC – Coût HT 103 600€ - Reprise : 6 000€

KOMATSU – Coût HT 103 300€ - Reprise : 5 000€

CASE : Coût HT 97 000€ - Reprise : 7 000€

La commission Appel d'Offres, réunie le mercredi 7 juillet a suivi la proposition des Services Techniques de retenir l'offre présentée par la Société CASE.

Il précise que l'offre JCB était moins élevée, mais le bras était fixe et ne correspondait pas aux attentes des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société CASE.

Autorisation de signature du nouveau Bail avec la Poste :

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de la Poste de Barneville est communal. La poste verse donc un loyer pour l'ensemble du rez-de-chaussée. Depuis le transfert du centre de tri à Saint Sauveur le Vicomte, une partie du rez de chaussée est vide. Il était question depuis plusieurs années de reprendre cette partie pour le compte de la commune, avec des travaux à

réaliser, notamment des cloisons et le changement de la porte pour les convoyeurs de fonds. Cette solution est désormais actée et les travaux sont en cours de finalisation.

Il convient donc de signer un nouveau bail avec la Poste pour la nouvelle superficie occupée par les services postaux.

Pour mémoire la superficie anciennement louée était de 243m² pour un loyer annuel de 13 188€. Il rappelle que ce nouveau local sera loué à une dentiste, les travaux à sa charge sont d'ailleurs en cours de finition et sont conformes aux objectifs. Ils devraient être terminés fin août et le cabinet dentaire devrait être opérationnel pour le 1^{er} Septembre 2021.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail commercial avec la Poste.

FSL 2021 :

Le Fond de Solidarité pour le Logement de la Manche permet à des personnes en difficulté financière et/ou sociale d'accéder, de s'installer ou de se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garanties et de mesures d'accompagnement.

Ce fond est abondé par la participation des collectivités territoriales. La commune participe depuis de nombreuses années et il vous est proposé de renouveler cette participation pour 2021 à hauteur de 0.70€ par habitant, soit 1603.70€.

Le bilan de l'action FSL 2020 a été transmis à chaque conseiller qui a pu en prendre connaissance.

Annie POISSON profite de ce point pour préciser à ses collègues que s'ils ont connaissance de personnes en difficulté de paiement de loyers, il est important qu'elles n'attendent pas que la dette soit trop importante. En effet, l'assistante sociale peut engager une demande de FSL à la condition que la dette de loyer soit inférieure à 2000€. Trop souvent malheureusement, les personnes en difficulté se laissent déborder ou n'osent pas demander...

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la participation de la commune au FSL 2021.

Avis du Conseil Municipal sur le dépôt du dossier pour la programmation de la 2^{ème} tranche HLM près du Skate Park

Monsieur le Maire rappelle que la SA HLM du Cotentin a déposé une demande d'inscription de la tranche 1 du programme au titre de la pré-programmation des logements locatifs sociaux 2021. Cette première tranche qui se compose de 11 logements individuels (5 type III de plain-pied avec garage et 6 type III évolutifs R+1 avec garage) a été retenue par les services du Conseil Départemental au titre de la programmation 2021 en date du 08 avril 2021.

Les modalités de mise en œuvre listées ci-dessus, ont été validées par le Conseil Municipal pour la globalité du projet dans le cadre de l'inscription de la tranche n°1. Afin de procéder à l'inscription de la seconde tranche du programme au titre de la pré-programmation des logements locatifs sociaux 2022, il conviendrait de confirmer les modalités de mise en œuvre de la deuxième partie du programme.

Cette seconde tranche se composerait de 7 logements individuels :

- 4 type III de plain-pied avec garage

- 3 type III évolutifs R+1 avec garage (typologie permettant l'aménagement des combles pour réalisation d'une chambre supplémentaire).

Portant le projet à 18 logements au global.

Monsieur le Maire donne quelques explications par rapport au plan précédemment présenté qui va connaître quelques modifications, notamment un accès voirie vers la Résidence La Gerfleur. En effet, l'EHPAD a un projet de construction d'un accueil de jour et différents pôles, cet accès facilitera les allers et venues du personnel de soin entre l'EHPAD et ce nouveau centre.

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande si ces constructions répondront aux critères basse consommation, afin que les locataires n'aient pas de mauvaises surprises pour leurs factures d'énergie. Il lui est répondu par l'affirmative.

Catherine POT demande quand les travaux de la première tranche commenceront ? Monsieur le Maire lui précise qu'une réunion est prévue mardi 13 juillet pour un premier point avec les maîtres d'œuvres, mais ce devrait être fin d'année 2021, tout début d'année 2022. Les logements devraient être proposés à la location fin 2022.

Annie POISSON est ravie de ces 18 nouveaux logements mais elle précise au vu de sa liste d'attente qu'il faudrait le double de constructions pour satisfaire tout le monde. Les logements privés sont relativement chers et les personnes recherchent des logements HLM.

Elle répond également à une question de Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT au sujet de la position de la commune par rapport au nombre légal de logements sociaux sur la commune dans le cadre du SCOT ? La commune est bien placée avec quasiment 15% de logements sociaux contre 10 au niveau national.

Il est également précisé que certains logements de l'avenue des Douits sont en cours de réhabilitation et pourront être remis en location.

Monsieur le Maire précise également qu'il a été interpellé par des locataires de l'avenue de Normandie sur l'entretien des espaces verts et notamment la taille des haies. Renseignements pris auprès de Presqu'île Habitat, cet entretien est à la charge des locataires. Annie POISSON et lui-même ont été sollicités sur le fait que certains logements de l'avenue de Normandie soient toujours fermés alors qu'il y a une forte demande de locations de logements sociaux.

Ils retracent l'historique : ces logements ont été construits sur un terrain communal dans le cadre d'un bail emphytéotique dans les années 1980 par la société calvadosienne « La Plaine Normande ». Devant les difficultés de gestion car ils n'avaient pas d'agents sur place, la SA Plaine Normande a proposé de revendre ces logements. Elle a donc remboursé à la ville la valeur des terrains au prorata des années du bail restant et a mis en vente ces logements. Certains ont été vendus à des particuliers et le reste est dorénavant géré par Presqu'île Habitat. Cette explication répond à une interrogation de Bertrand LADUNE qui s'étonnait que ces logements aient été achetés par des particuliers.

Les maisons achetées peuvent être des résidences secondaires et sont donc fermées une partie de l'année. Et pour les autres, Presqu'île Habitat attend qu'il y ait un nombre suffisant de logements déclarés vacants pour lancer un programme de réhabilitation, car en l'état, ils ne peuvent être reloués sans travaux. Monsieur le Maire va insister pour que les travaux soient réalisés.

Catherine POT fait également état d'une nécessité de travaux extérieurs sur les HLM de la Rue de Verdun. Bonne note en est prise.

Toutes explications entendues, le conseil municipal valide la programmation de la seconde tranche de logements sur la zone à côté du skate park.

Convention avec Saint Jean de la Rivière pour les travaux du boulevard Maritime concernant la partie située entre les deux communes, à l'intersection de la Rue de la Corderie

Monsieur le Maire explique que la commune de Saint Jean de la Rivière réalise la partie du boulevard Maritime sur son territoire, en prolongement de ce qui a été fait sur notre commune. Il y aura un travail de « jonction » des deux parties réalisées sur les deux territoires. Le plus simple est que Saint Jean qui a signé ses marchés, fasse réaliser l'ensemble des travaux et que la commune de Barneville-Carteret lui rembourse la part qui concerne son territoire (devant la rue de la Corderie). Ces travaux concernent des bordures, la voie douce, le bitume et l'aménagement de la plateforme bois.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour la participation de la commune de Barneville-Carteret au prorata des travaux sur son territoire qui est fixé à 18 697.80€TTC.

Informations :

Monsieur le Maire a reçu cet après midi même un appel de la Région Normandie lui précisant que le Président Hervé MORIN propose un projet expérimental de dépistages COVID 19 et de téléconsultations de soins non programmés qui pourrait être déployé dans 5 stations balnéaires normandes.

Face à l'afflux de touristes, cette expérimentation permettrait aux villes d'offrir un service d'une part dans un contexte de démographie médicale déficitaire accentuée en période estivale par la prise de congés de professionnels de santé locaux, et d'autre part, pour faire face à l'augmentation prévisible des contaminations au variant Delta+ de la COVID 19.

Les villes concernées sont :

☑ Fécamp / Saint Valéry en Caux

☑ Arromanches

☑ Barneville-Carteret / Agon-Coutainville

Un Algeco médicalisé serait installé pour 1 mois dans un endroit à définir avec la collectivité (du lundi 19 juillet au vendredi 20 août par exemple).

Une infirmière libérale du territoire (ou salariée employée par LOXAMED) serait mobilisée le matin pour les dépistages et l'après-midi pour accompagner les patients qui auraient besoin de consulter un médecin généraliste à distance.

Les rendez-vous de téléconsultations seraient pris par la cellule de soins non programmés.

Monsieur le Maire pense que c'est une très belle idée, il rappelle que l'an dernier, plus de 15 000 visiteurs sont passés à Barneville-Carteret. Le coût global de cette installation est de 15 000€ et la Région prend en charge 50% de cette dépense. Il reste 7500€ à charge de la commune.

Gilbert CHODORGE insiste sur le risque d'une 4^{ème} vague qui serait économiquement catastrophique. France COSTA-TORRO soutient également Monsieur le Maire dans son

propos car avec l'affluence attendue, les tests sont rassurants. Peut être que cela pourrait s'accompagner par un centre de vaccination ?

Le Conseil Municipal se dit favorable à cette expérimentation à l'unanimité, et après discussion, propose que cet Algeco soit installé sur le parking de la Gare Maritime, après avis de la SPL, concessionnaire du lieu.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PROMENADE ABBE LEBOUTEILLER

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet Atelier du marais. Plusieurs réunions ont eu lieu et après différents échanges et prise en compte des souhaits des élus par rapport aux ressentis de la population, le dernier projet a reçu l'aval des élus en charge de ce dossier.

Monsieur le Maire présente donc ce projet aux conseillers pour obtenir leur avis.

Ce projet se découpe en trois séquences et maintient les tilleuls, une partie du muret de schistes et répond ainsi aux souhaits de certains habitants. Il permettra également aux piétons et cyclistes, nombreux sur ce secteur, un partage sécurisé avec la circulation des véhicules et camions, de cette voie très empruntée.

Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'un flyer de présentation à la population sera édité dans les prochaines semaines, ainsi qu'un plan sur bâche.

La séance est levée à 19h00.

Vu le Maire,

David LEGOUET.



